

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

OBJET :Remboursement aux
élus – Avances d'achat

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2025-79**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 14 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze novembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, EYRAUD Anne-Marie, VIGNE Christophe, BELLENGER Jacques, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,

Excusés : MM. CLEMENT Pierre, SEVENIER-ALIVON Annick, CROS Isabelle, TAULEMESSE Karine, AULNER Roselyne, DUSSOL Roxane, COSSE Marie-Jeanne, MEHL Didier, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie, FANTINI Sébastien

Procurations : MM CLEMENT Pierre à FARGIER Marie, SEVENIER-ALIVON Annick à DUBOIS Sylvie, CROS Isabelle à EYRAUD Anne-Marie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, DUSSOL Roxane à BILANCETTI Yann, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, **Christophe VIGNE** a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que lors du déplacement à Paris du Conseil Municipal Enfants et Jeunes, il n'a pas été possible de payer les entrées pour la visite du Panthéon par mandat administratif. En outre, en raison d'embouteillages importants, le groupe n'a pas pu atteindre la Gare de Lyon à temps pour monter dans le train qui avait été réservé.

En conséquence, M. Christophe VIGNE, 5^{ème} adjoint, a été amené, exceptionnellement et en urgence, à avancer d'une part l'achat des entrées pour la visite du Panthéon et d'autre par l'achat des billets de train de retour. Achats qu'il convient de lui rembourser.

Voici le détail de ces achats :

Entrées au Panthéon	40,00 €
Trajet Paris Gare de Lyon-Lyon Part Dieu 22 octobre 2025 à 17h50	
2 billets adultes à 53,00€ soit	106,00 €
3 billets adulte ou jeune à 77,00 € soit	231,00 €
2 billets enfant à 38,00€	76,00 €
3 billets enfant à 30,00€	90,00 €
Trajet Lyon Part Dieu-Valence TGV 22 octobre 2025 à 20h10	
2 billets adultes à 23,50€ soit	47,00 €
3 billets adulte ou jeune à 34,00 € soit	102,00 €
2 billets enfant à 17,00€	34,00 €
3 billets enfant à 13,60€	40,80 €

Soit une somme totale de 40,00 + 503,00 + 223,80 = 766,80 €

Après en avoir délibéré et sur présentation des factures, le Conseil Municipal, par 17 voix pour (Christophe VIGNE n'ayant pas pris part au vote)

APPROUVE le remboursement des avances d'achat réalisées soit : 766,80 € à M. Christophe VIGNE.

AUTORISE Madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

DECIDE d'inscrire au budget communal les dépenses correspondantes.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 14 novembre 2025

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

